



N° OJ : 57

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/03/2020

**Objet :** Culture et Tourisme.- Asbl "Wild Child".- Subsidies spécifiques : 6.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Wild Child;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202 et 76210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant de 6.000,00 EUR du budget ordinaire 2020 à l'attention de l'asbl Wild Child pour l'organisation du festival « Rock Around The Atomium » édition 2020 réparti comme suit:

- 1) 4.000,00 EUR à l'article 56110/33202;
- 2) 2.000,00 EUR à l'article 76210/33202.

Annexes :